

Envoyé en préfecture le 14/05/2024 Reçu en préfecture le 14/05/2024

Publié le

ID: 034-213401201-20240507-005R2024-AR

n° 005/R/2024

ARRETE MUNICIPAL

OBJET: DELEGATION AUX FONCTIONS D'ETAT CIVIL

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE JACOU,

VU le Code Général des Collectivités Locales et notamment la deuxième partie relative à la commune - livre I - titre II - chapitre II - article L 2122-18 relatifs aux Maires et Adjoints, concernant les conditions générales d'exercice des attributions et plus particulièrement des délégations de fonctions,

VU l'instruction générale du 21 septembre 1955 relative à l'état civil,

VU l'absence de Monsieur le Maire et de Mesdames et Messieurs les Adjoints pour la journée du 8 juin 2024,

CONSIDERANT qu'il convient de déléguer un Conseiller Municipal aux fonctions d'Officier d'état civil en l'absence de ceux-ci,

ARRETE

En l'absence de Monsieur le Maire et de Mesdames et Messieurs les Adjoints pour la période du 8 juin 2024, Monsieur Robert Trinquier, Conseiller Municipal est délégué aux fonctions d'Officier d'état civil.

ARTICLE 2: Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- . Monsieur le Préfet de l'Hérault pour contrôle de légalité
- . Monsieur le Procureur de la République auprès du Tribunal Judiciaire de Montpellier
- . L' intéressé

Fait à Jacou, le 7 mai 2024.

Le Maire

Renaud Calvat

Publié le: 13 mai 2024

Notifié le : 13 mai 2024

Mairie de Jacou – 9 place Frédéric Mistral – BP 30075 – 34 830 Jacou Tél.: 04 67 55 88 55 - Fax: 04 67 59 23 28 - Courriel: accueil@ville-jacou.fr